



Scherwiller

ARRETE N°52/2022 - REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DE L'ECOLE A L'OCCASION DU SPECTACLE "LES LAVANDIERES" ORGANISE PAR L'ASSOCIATION D'ANIMATIONS DE CHATENOIS-SCHERWILLER

- Le Maire de la Commune de Scherwiller,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2542-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire dans les Départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2542-2 donnant pouvoir au Maire d'ériger la police locale et de prendre des arrêtés locaux de police;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-4 relatifs à la police de la circulation et du stationnement ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R 110-1, R410-2, R411-8, R411-24, R417-9 et R417-10 permettant au Maire de prescrire des mesures plus rigoureuses dès lors que la sécurité de la circulation routière l'exige ;
- VU** les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à, la classification des infractions;
- VU** le règlement de voirie communale approuvé le 18 décembre 1987;

CONSIDERANT qu'en raison des représentations du spectacle " Les lavandières" Rue de l'Ecole les vendredis 22 et 29 juillet, 5 et 12 août 2022 de 17h à 24 h il convient d'assurer la sécurité des spectateurs ainsi que le bon déroulement de spectacle;

ARRETE

- Article 1^{er} :** Le stationnement et la circulation sont interdits rue de l'Ecole les vendredis **22 et 29 juillet, 5 et 12 août 2022 de 17h à 24 heures.**
- Article 2 :** La signalisation adéquate sera mise à disposition par les services de la commune et mise en place par les organisateurs.
- Article 3 :** Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sélestat
- Monsieur le Chef de la Police Municipale Pluricommunale
- Service départemental d'incendie et de secours
- Mons. le Chef de la section locale de l'U.T. des Sapeurs-Pompiers de Sélestat

Fait à Scherwiller, le 10 juin 2022

Le Maire
Olivier SOHLER

Copies:

- Monsieur le Président de l'association d'animations de Châtenois-Scherwiller

Mairie de Scherwiller

1, place de la Libération tél: 03 88 58 33 33

67750 SCHERWILLER fax: 03 88 82 71 74

www.scherwiller.fr courriel: mairie@scherwiller.fr

